

Fiche de données de sécurité

1.0 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

1.1 Identification du produit

Substance	Carburants, diesel
Nom du produit commercial	Diesel à très faible teneur en soufre
Synonymes	DTFTS, carburants pour véhicules automobiles
Utilisation(s) particulière(s)	Carburant pour les véhicules à moteur diesel conçus pour fonctionner au carburant diesel
CAS	68334-30-5

1.2 Détails du fournisseur de la FDS

Entreprise
Greenergy Fuels Canada
14, rue King, bureau 250
Saint John
Nouveau-Brunswick
E2L 1G2
CANADA

Tél. 888 834-1980

Courriel msds-info@greenergy.com

1.3 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (CAN-UTEC) 888 CAN-UTEC (226-8832) ou **613 996-6666**
À partir du téléphone cellulaire seulement *666

Disponibilité **24 heures**

2.0 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le SGH

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Acute Tox. 4 (inhalation)	H332
Carc. 2	H351
Asp.Tox. 1	H304
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

Pour le texte intégral des codes de classification ou des phrases H de cette rubrique, voir la rubrique 2.2 ci-dessous.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le SGH

Pictogrammes de danger :



SGH02



SGH08



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de dangers :

- H226 – Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 – Provoque une irritation cutanée.
- H332 – Nocif par inhalation.
- H351 – Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 – Porter des gants de protection.
- P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.
- P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin.
- P331 – NE PAS faire vomir.
- P403+P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 – Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou des matières dangereuses.

Autres dangers

Non pertinent

3.0 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom de la substance	Identifiant de produit	%	Classification selon le SGH
Carburants, diesel	N° CAS : 68334-30-5	95-100	H226 – Flam. Liq. 3 H315 – Skin Irrit. 2 H332 – Acute Tox. 4 (inhalation) H351 – Carc. 2 H373 – STOT RE 2 H411 – Aquatic Chronic 2 H304 – Asp.Tox. 1

Les concentrations exactes des produits chimiques susmentionnés sont retenues à titre de secret commercial. Pour le texte intégral des codes de classification ou des phrases H de cette rubrique, voir la rubrique 2.2.

4.0 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation :	Garder au repos. Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin au besoin.
En cas de contact avec la peau :	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, en écartant bien les paupières, pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale.
En cas d'ingestion :	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Obtenir une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées de vapeur peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements.
En cas de contact avec la peau :	Une exposition répétée peut causer la sécheresse ou la fissuration de la peau.
Contact avec les yeux :	Le contact avec les yeux peut causer une irritation.
En cas d'ingestion :	Nocif : peut causer des lésions pulmonaires. L'ingestion peut causer l'irritation gastro-intestinale, les nausées, les vomissements et la diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

5.0 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Extincteurs préconisés : Utiliser la poudre chimique sèche, le dioxyde de carbone (CO₂), l'eau pulvérisée ou la mousse anti-alcool.

Agents d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à débit élevé

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Matières combustibles

Dangers particuliers : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le sol. Retour de flamme possible sur une distance considérable. La pression dans des récipients étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients et les réservoirs. La combustion produit des émanations nocives et toxiques. Les produits de décomposition possibles sont : CO_x, H₂S, SO_x. Les résidus d'incendie et l'eau contaminée lors de l'extinction d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

6.0 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Voir aussi la rubrique 8. Évacuer le personnel vers des zones sécuritaires. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Ne pas fumer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Éliminer tous les foyers d'incendie. Ne pas utiliser d'outils qui pourraient produire des étincelles. Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Utiliser un matériau absorbant inerte (p. ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Endiguer le déversement. Pelleter dans des contenants appropriés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Éliminer conformément à la réglementation locale.

7.0 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Voir aussi la rubrique 8. Remplacer le bouchon après chaque usage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Tenir loin des aliments, des boissons et de la nourriture pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Ne pas stocker avec ou à proximité des matériaux incompatibles énumérés à la rubrique 10. Conserver dans le récipient d'origine. Garder hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir loin des flammes nues, des surfaces chaudes et des foyers d'incendie.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, boire ou fumer. Tenir loin des aliments, des boissons et de la nourriture pour animaux. Utiliser uniquement dans une zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air adéquate.

8.0 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composant : Carburant diesel (68334-30-5)
TLV-TWA (mg/m³) : 100 (ACGIH) (vapeur et fraction inhalables)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire : S'assurer que la ventilation est adéquate.
Non requis dans le cadre d'une utilisation normale.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. (La sélection des appareils respiratoires devrait être éclairée par les normes pertinentes de l'industrie, comme la norme CSA Z94.4 – Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire.)

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques homologués à l'utilisation avec le diesel. Le choix des gants pour une application et une durée d'utilisation précises dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs, notamment les autres produits chimiques possiblement utilisés, les exigences physiques (protection contre le coupage et le perçage, malléabilité, protection thermique) et les spécifications du fournisseur des gants.

Protection oculaire : Lunettes de protection (CSA Z94.3 – Protecteurs oculaires et faciaux)

9.0 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence :	liquide
Couleur :	jaune pâle
Odeur :	caractéristique
pH :	sans objet
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	env. 170-370 °C
Point/intervalle de fusion :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	env. > 55 °C
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	env. < 1 kPa à 20 °C
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants :	Légèrement soluble (< 20 mg/L, 20 °C)
Viscosité :	2,0-4,5 mm/s ² à 40 °C
Densité :	820-845 kg/m ³ à 15 °C
Coefficient de partage :	env. > 3 (n-octanol/eau)

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

10.0 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité : Liquide inflammable

Voir aussi la rubrique 10.5

10.2 Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matériaux incompatibles : Incompatible avec les bases et les acides forts, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition dangereuse : La combustion produit des émanations nocives et toxiques.
Les produits possibles
de décomposition sont : CO_x, H₂S, SO_x.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Information générales

Toxicité aiguë

Composant : Carburant diesel (68334-30-5)

DL50 (orale/rat) : > 5 000 mg/kg

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées de vapeur peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

En cas de contact avec la peau : Une exposition répétée peut causer la sécheresse ou la fissuration de la peau.

Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux peut causer une irritation.

En cas d'ingestion : Nocif : peut causer des lésions pulmonaires. L'ingestion peut causer l'irritation gastro-intestinale, les nausées, les vomissements et la diarrhée.

Toxicité chronique : Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes.

Autres informations

Aucune donnée disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Écotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Composant : Carburant diesel (68334-30-5)

CL50 (96 h/poisson) : 54 mg/L (Jordanella floridae)

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Peut causer une bioaccumulation.
Coefficient de partage : env. > 3 (n-octanol/eau)

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Légèrement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

13.0 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/ produits non utilisés :	Si possible, préférer le recyclage par l'entremise d'un entrepreneur compétent de récupération d'huile usée à la récupération d'énergie, l'incinération ou la mise en décharge. Éliminer conformément à la réglementation locale et nationale.
Emballage contaminé :	Ne pas brûler ni exposer au chalumeau. Ne pas percer ni incinérer. Si possible, réutiliser ou recycler.
Évacuation des eaux usées :	NE PAS déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Numéro ONU : 1202

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle
de transport : GASOIL/CARBURANT DIESEL/MAZOUT LÉGER

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1 Transport terrestre

Classe : 3 – Liquides inflammables
Étiquettes de danger :



Code GMU : 3 – Liquide inflammable
128

14.3.2 Transport maritime

Classe : 3 – Liquides inflammables
Étiquettes de danger : 3 – Liquides inflammables
EmS : F-E, S-E

14.3.3 Transport aérien

Classe : 3 – Liquides inflammables
Étiquettes de danger : 3 – Liquides inflammables
Instructions d'emballage
(cargaison aéronef) : 366

Sur la base du point d'éclair, ce produit n'est pas réglementé dans de petits conteneurs (450 L ou moins) lorsqu'il est expédié sur un véhicule routier, un véhicule ferroviaire ou un navire lors d'un voyage intérieur, car le point d'éclair est supérieur 37,8 °C.

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : P



Autres informations (transport) : Aucune information supplémentaire disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 1973/1978 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

15.0 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé selon les critères de danger du *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) et cette FDS contient tous les renseignements requis par le RPD.

16.0 AUTRES INFORMATIONS

Sources de données clés

utilisées pour compiler la fiche : les homologations pour l'UE et le R.-U., produits chimiques dangereux de l'ECHA, ACGIH

Révision : 2.0
Date : Juin 2023
Rubriques mises à jour : Version révisée. Révision des rubriques 8 et 14.

Liste des abréviations :

FDS	Fiche de données de sécurité
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
SGH	Système général harmonisé [de classification]
HVO	Huile végétale hydrogénée
REACH	Système d'enregistrement, évaluation et autorisation de substances chimiques
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PCA	Aéronefs transportant des passagers
CAO	Aéronef réservé au transport de marchandises

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans aucune garantie, explicite ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation et d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. Pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés de quelque façon que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La présente FDS a été rédigée expressément pour ce produit et ne doit être utilisée que pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, la présente FDS pourrait ne pas s'appliquer.